

RWANDA, CENTRAFRIQUE : QUAND L'ARMÉE FRANÇAISE VIOLE ET TUE EN TOUTE IMPUNITÉ

31 MAI 2023 AFRIQUE, COLONIALISME, GUERRE

«QUE ÇA VOUS PLAISE OU NON, CE QU'IL S'EST PASSÉ AU RWANDA FAIT PARTIE DE L'HISTOIRE DE FRANCE»
BOUBACAR BORIS DIOP, ÉCRIVAIN SÉNÉGALAIS



Il y a maintenant 29 ans, entre avril et juillet 1994, l'un des derniers génocides du XX^{ème} siècle se déroulait sur le sol Rwandais... avec la complicité du régime français.

C'est une page sombre de l'histoire où l'État français a encore une fois collaboré étroitement, formé, armé des milices, et protégé un gouvernement génocidaire coupable des pires exactions.

Une fois l'opération turquoise déclenchée en juin 1994, les soldats tricolores n'ont pas seulement aidé les génocidaires, ils ont eux même commis des exactions sur les populations qu'ils prétendaient protéger. Actes de barbaries, viols de masse, mutilations... les militaires ont commis des agressions insoutenables au sein même de camps de réfugié-es tenus par la Croix rouge. Le comble de l'horreur dans une totale impunité.

Forte de sa tradition coloniale et des «partenariats» en Afrique, la France intervient au Rwanda dès l'année 1990. Elle y installe son armée pour former militairement l'armée rwandaise et les milices Hutus. Le 6 avril 1994, l'assassinat – toujours non élucidé – du président Habyarimana déclenche officiellement le début du génocide contre les Tutsis, dans un contexte de montée de la haine orchestrée par le pouvoir Hutu et ses médias contre la minorité Tutsie.

L'armée française, bien que déjà sur place, attendra le 22 juin 1994, soit près de deux mois plus tard, pour lancer l'Opération turquoise. Une intervention soi-disant humanitaire, qui s'avère finalement être une opération visant à protéger et à faciliter la fuite des génocidaires vers le Zaïre (actuelle RDC) .

Des camps de réfugié-es sont mis en place par l'armée française et la Croix rouge. De nombreux témoignages de violences commises par les soldats français émergent. Des réfugiées tutsies ont ainsi été victimes de manière systématique de viols collectifs accompagnés d'actes de barbarie, au sein même de camps de réfugiés tels que celui de Nyarushishi ou encore de Murambi. Et cela par des soldats français en armes. Ceux là même qui prétendaient les protéger de la barbarie du génocide. «Ça a commencé une semaine après l'arrivée des Français dans le camp, jusqu'à leur départ. Tous les militaires savaient ce qui se passait» déclare une des victimes. Des viols commis quasi exclusivement sur des femmes rwandaises tutsies comme le raconte une des survivantes : «Ils nous ont violées parce qu'on était Tutsis. Beaucoup de militaires étaient persuadés que nous n'allions pas survivre. Ils violaient de futurs cadavres. Ils étaient vraiment du côté des milices extrémistes Hutus».

Des plaintes pour viols ont été déposées en 2004 et en 2012 auprès de la justice française... silencieuse toujours, lorsqu'il s'agit de protéger ses soldats et fermer les yeux sur les violences sexuelles. Presque 20 ans après les premières plaintes, les dossiers sont toujours en cours d'instruction au «pôle génocide et crime contre l'humanité» du Tribunal judiciaire de Paris. Le principe de célérité de la justice ? Ça dépend pour qui.

Ces accusations de violences sexuelles ne sont pas nouvelles pour l'armée française, également mise en cause à plusieurs reprises pour la commission de viols, notamment sur des enfants en Centrafrique entre 2013 et 2014 dans un camp de réfugié-es à Bangui lors de l'opération Sangaris. Une affaire que la justice française a étouffé honteusement en prononçant un non-lieu «faute de charges suffisantes» en 2018, suivant ainsi les réquisitions du parquet.

D'autres plaintes ont également été déposées à l'encontre des soldats français au Rwanda, notamment pour s'être rendus complices de l'assassinat de 50.000 tutsis sur les collines de Bisesero.

Le rôle de la France, et la réalité de l'opération turquoise a longtemps été maintenu sous silence. Pendant deux ans, la Commission Duclert a épluché une partie des archives déclassifiées, gardées jusqu'ici confidentielles. Ce rapport souligne «les responsabilités lourdes et accablantes» de l'État français dans le génocide au Rwanda. Il refuse pour autant d'admettre la complicité de la France dans la commission de ces crimes de masse.... La complicité de génocide est pourtant clairement définie par la jurisprudence du Tribunal Pénal International pour le Rwanda : «Un accusé est complice de génocide s'il a sciemment et volontairement aidé, assisté ou provoqué une ou d'autres personnes à commettre le génocide, tout en sachant que cette ou ces personnes commettaient le génocide, même si l'accusé n'avait pas lui-même l'intention spécifique de détruire, en tout ou en partie, le groupe national, ethnique, racial ou religieux visé comme tel.»

Comment ne pas reconnaître l'aide de l'État français, par la fourniture d'une assistance matérielle et morale, au profit du gouvernement génocidaire alors même que les services secrets français alertaient sur la présence de mercenaires français sur le sol rwandais ? Des notes de la DGSE informaient ainsi dès 1994 de la présence de deux équipes de mercenaires français : Paul Barril, un criminel au service de l'état, ancien membre de la cellule antiterroriste de l'Élysée et Bob Denard, célèbre miliciens de la Françafrique, à l'origine de coups d'État et barbouzeries pendant des décennies.

Ces révélations démontrent que ces mercenaires «se sont coordonnés pour mener des opérations médiatiques et militaires depuis Paris en soutien au gouvernement génocidaire, même après l'embargo de l'ONU, et ce, vraisemblablement en lien avec les plus hautes sphères de l'État français». Éléments d'enquêtes complètement évincés du rapport Duclert.

Partout dans le monde, l'armée impérialiste française commet des exactions, protégée par l'État . Il est temps de lever le silence et l'impunité. Force et soutien à toutes les victimes des violences de l'État français et de ses milices, partout dans le monde. La honte et la peur doivent changer de camp...

Sources :

- Ancel, G. (2018). Rwanda, la fin du silence. Témoignage d'un officier français. Paris : éditions les Belles lettres.
- <https://www.jeuneafrique.com/1145065/societe/rwanda-la-france-peut-elle-etre-accusee-de-complicite-de-genocide/>
- https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/03/27/comment-l-ambassade-de-france-a-kigali-en-avril-1994-a-valide-le-gouvernement-genocidaire_6074658_3212.html
- https://www.liberation.fr/international/afrique/gael-faye-les-viols-commis-par-larmee-francaise-au-rwanda-restent-un-sujet-tabou-20220419_THMENF5T5FEYNPMFKHRLFCMIHU/
- <https://www.arte.tv/fr/videos/105291-000-A/rwanda-le-silence-des-mots/>
- <https://www.mediapart.fr/studio/panoramique/les-exactions-impunies-de-l-operation-sangaris>
- https://www.liberation.fr/international/afrique/france-rwanda-que-savait-paris-du-role-des-mercenaires-francais-pendant-le-genocide-20220328_ULRV2O2EVJEYHVMVHNYVW47I3BU/



< Attaques d'orques en bande organisée

Elle a osé le dire >

DANS LA MÊME CATÉGORIE